

LE PERSONNEL DÉFEND SES DROITS: IL EST CONDAMNE!!!!

Le verdict suite au référé demandé par le directeur contre les syndicats CGT/Sud et contre "toutes personnes non identifiées" est tombé en fin d'après-midi:

Sans surprise, le directeur obtient de lourdes sanctions non seulement contre les syndicats CGT/Sud MAIS aussi contre le personnel:

-il est ordonné que les instances à venir puissent se tenir sous protection policière si une manifestation au même moment avait lieu.

-il est interdit sous peine d'amende (500 euros par jour) de se réunir ou de manifester devant les instances au moment de leur tenue. Cette amende est valable pour chaque syndicat, MAIS aussi pour chaque agent présent.

-il est interdit à chaque syndicat sous peine de la même amende d'écrire un tract appelant à une manifestation "devant l'instance ou à proximité"

Il s'agit d'une criminalisation de l'action revendicative à l'EPSM de Caen.

Nous étudions tous les recours possibles.

Nous savons l'émotion que va provoquer une telle annonce, nous demandons à chaque membre du personnel de garder son sang-froid dans cette situation nouvelle.

Soyez tous assurés que notre détermination est intacte. D'autres informations (non soumises à l'amende...) vous parviendront dans de brefs délais.